



ACTIVITÉS TRIATHLON

DOSSIER D'INSCRIPTION 2017/2018

Nom du demandeur : Nouvelle adhésion

Prénom : Renouvellement

Date de naissance : Mutation

Groupe de pratique	Catégorie concernée		Coût	Licence*	Choix
ÉCOLE DE TRIATHLON	poussin / pupille / benjamin / minime	2003 / 2010	250 €	/	<input type="radio"/>
GROUPE « PRÉ COMPÉTITION »	benjamin / minime	2003 / 2005	300 €	+ 50 €	<input type="radio"/>
GROUPE « ADO »	cadet / junior	1999 / 2002	250 €	+ 50 €	<input type="radio"/>
SECTION SPORTIVE			300 €	+ 50 €	<input type="radio"/>
LOISIR & COMPÉTITION MONTPELLIER & CURNONTERRAL	junior / senior / vétéran	1999 et +	250 €	+ 100 €	<input type="radio"/>
D3 HOMME *	junior / senior / vétéran	1999 et +	250 €	+ 100 €	<input type="radio"/>
ÉLITE : D1 HOMME *	junior / senior	1999 / 1979	250 €	OFFERT	<input type="radio"/>
ÉLITE : D2 FEMME *	junior / senior / vétéran	1999 et +	250 €	+ 100 €	<input type="radio"/>

*L'intégration des groupes D3 HOMME / D2 FEMME / D1 HOMME est soumise à l'accord des entraîneurs référents en fonction du niveau de pratique de l'athlète. La part licence demandée est entièrement reversée à la Ligue Occitane de Triathlon ; elle ne rentre en aucun cas dans le budget fonctionnement du club



MONTPELLIER TRIATHLON
551, rue de la Métairie de Saysses
34070 - MONTPELLIER

TEL : 06.63.78.06.72 – 04.67.99.39.63
MAIL : contact@montpelliertriathlon.com
WEB : www.montpelliertriathlon.com

FICHE D'ADHÉSION

A remplir par l'adhérent

Nom (adhérent) : Prénom (adhérent) :

Date de naissance : / / Sexe : Homme Femme

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. 1 : Tél. 2 :

Email 1 : @

Email 2 : @

Profession :

Je n'autorise pas la reproduction et la diffusion publique de mon image reconnaissable et/ou celle de mes enfants. Les informations contenues dans votre inscription vont être intégrées à notre base de donnée. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Ce droit s'exerce en écrivant au Montpellier Triathlon.

Contact des parents ou du responsable légal (uniquement pour les adhérents mineurs) :

Parent 1 (Nom et Prénom) :

Tél. portable : Email :

Père Mère

Profession et Entreprise :

Parent 2 (Nom et Prénom) :

Tél. portable : Email :

Père Mère

Profession et Entreprise :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCES (Nom + Prénom + Tel.) :

.....



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A remplir par l'adhérent

ADHÉSION

ARTICLE 1 : L'adhésion au club prend effet après règlement de la cotisation. Les membres s'engagent à respecter et appliquer les Statuts et le Règlement Intérieur du « MONTPELLIER TRIATHLON ».

Toute demande d'adhésion ou de prise de licence FFTRI au MONTPELLIER TRIATHLON peut être refusée par le comité directeur sans avoir à justifier des motifs de son refus.

ARTICLE 2 : Le montant des cotisations est fixé par le bureau. Les cotisations prennent en compte un fonctionnement normal sur une base de 30 semaines (hors vacances scolaires). Des stages pourront être proposés aux groupes d'entraînement COMPETITION lors des vacances scolaires. Aucune cotisation ne sera remboursée, sauf en cas de demande exceptionnelle (1) qui pourra être étudiée par le bureau directeur.

Le MONTPELLIER TRIATHLON n'est pas responsable des fermetures techniques ou sanitaires des piscines. En cas de fermeture de longue durée (supérieure à 3 mois consécutifs), des avoirs pourront être proposés en compensation (1).

(1) Un remboursement peut être effectué pour raison médicale de longue durée (sur présentation d'un certificat médicale d'inaptitude à la natation supérieur à 3 mois) ou lorsque l'adhérent justifie ne pas pouvoir bénéficier de cet avoir. Une déduction de frais techniques ou de frais de personnels peut être faite.

ARTICLE 3 : Le bureau assure le bon fonctionnement du MONTPELLIER TRIATHLON. Il prend toute décision relative au déroulement des saisons, à l'entraînement sportif ou au suivi des athlètes ainsi qu'à la recherche des partenaires. Le bureau prend toute décision utile pour veiller à l'image du Montpellier Triathlon.

ARTICLE 4 : En début d'année, les adhérents du MONTPELLIER TRIATHLON peuvent être classés par groupe en fonction de leur âge, de leur niveau sportif et de leur implication. Un changement de groupe ne peut être envisagé en cours de saison que sur demande à l'entraîneur et validée auprès des membres du bureau.

ARTICLE 5 : Tout membre du MONTPELLIER TRIATHLON s'engage à respecter et à protéger les installations sportives qui le reçoivent que ce soit pour les entraînements ou lors de compétitions.

ARTICLE 6 : La prise de licence FFTRI est réservée pour une pratique régulière de compétitions (au minimum 3 épreuves par an). Elle est étudiée par les membres du bureau.

MEDICAL

ARTICLE 7 : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon (de moins de 3 ans) y compris en compétition est exigé lors de l'inscription ou de la réinscription. Un questionnaire de santé est à présenter chaque année par l'adhérent. L'accès aux entraînements ne sera possible que lorsque ce dossier sera complet.

ARTICLE 8 : Les adhérents du MONTPELLIER TRIATHLON s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils s'engagent à participer à toute action de prévention et de lutte contre le dopage.

ARTICLE 9 : Les athlètes adhérents à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

ENTRAÎNEMENTS

ARTICLE 10 : La prise en charge des adhérents par le MONTPELLIER TRIATHLON commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînement. Il est demandé aux responsables de s'assurer en

déposant les enfants que l'entraînement a bien lieu. Ils doivent être présents à la fin de la séance pour les récupérer. Le club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un adhérent en dehors des séances d'entraînements.

ARTICLE 11 : Par mesure d'hygiène, la présence des parents ou accompagnateurs n'est pas autorisée sur les bords des bassins, des zones « publics » sont matérialisées sur chaque bassin.

ARTICLE 12 : L'adhérent doit respecter l'entraînement prévu par l'entraîneur sous peine de se voir refuser l'accès à l'entraînement.

ARTICLE 13 : Les sorties vélos ne sont pas encadrées. Ce sont des rendez-vous fixés via les réseaux sociaux. Le port du casque est obligatoire, le code de la route doit être respecté. Il est interdit d'utiliser les lecteurs audio MP3. Pour les adhérents se déplaçant en vélo pour accéder aux divers entraînements, ce point de règlement doit être également respecté et un nécessaire pour la nuit doit être prévu (gilet réfléchissant + lumières).

ARTICLE 14 : Les entraîneurs référents sont en mesure d'annuler une séance d'entraînement si les conditions météorologiques le nécessitent.

COMPÉTITIONS

ARTICLE 15 : Le port de la tenue du club est obligatoire lors de toutes les compétitions.

ARTICLE 16 : Les tenues du club sont à la charge des adhérents. Le MONTPELLIER TRIATHLON négocie avec ses partenaires des tarifs permettant de les rendre accessibles à tous. Le club pourra prendre à sa charge les frais de tenues pour les équipes Elite ou Espoir.

ARTICLE 17 : Les frais de compétitions sont à la charge de l'athlète. Toutefois le MONTPELLIER TRIATHLON se réserve le droit de les rembourser après étude par le bureau.

ARTICLE 18 : Tout athlète participant à une compétition doit se conformer au règlement de celle-ci et se soumettre au corps arbitral.

ARTICLE 19 : Pour toutes compétitions ou rencontres organisées par le MONTPELLIER TRIATHLON, il est demandé aux adhérents de participer, soit à l'organisation, soit en tant que compétiteur. La participation à l'organisation des épreuves organisées par le MONTPELLIER TRIATHLON est obligatoire, seuls les athlètes élites, jeunes ou espoirs peuvent avoir accès à la compétition ; une dérogation de participation peut être demandée au bureau directeur.

RESPECT

ARTICLE 20 : Tous les membres de l'association s'engagent à respecter la charte de l'éthique sportive, la notion de fair-play et à veiller à la bonne image du MONTPELLIER TRIATHLON.

ARTICLE 21 : Dans le cas où un adhérent ne respecterait pas le présent règlement, le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions à son encontre ou de l'exclure définitivement du MONTPELLIER TRIATHLON.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter lors de ma présence lors des entraînements et compétitions.

A le
Signature de l'adhérent ou des parents (pour les mineurs) précédée de la mention « LU ET APPROUVÉ ».



COTISATION ANNUELLE

A remplir par l'adhérent et l'administration

TARIF COTISATION	<input type="radio"/>	250 €	
FAMILLE 2 PERSONNES	<input type="radio"/>	485 €	soit 242,50 € par personne
FAMILLE 3 PERSONNES	<input type="radio"/>	710 €	Soit 236,50 € par personne
FAMILLE 4 PERSONNES	<input type="radio"/>	920 €	soit 230 € par personne
SUPPLÉMENT GROUPES JEUNES : « PRÉ COMPÉTITION » + « SECTION » x 100 € =	€	PRISE DE LICENCE OBLIGATOIRE
OPTION LICENCE JEUNE POUSSIN à JUNIOR x 50 € =	€	
OPTION LICENCE ADULTE SENIOR & VÉTÉRAN x 100 € =	€	
TOTAL A PAYER	€	

Toute activité commencée est dûe, il ne sera effectué aucun remboursement (sauf raison médicale de longue durée). Si tout ou partie de mon engagement n'était pas respecté, je dégage l'association de toute responsabilité.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Certificat médical daté de -3 ans d'aptitude concernée
« SPORT EN COMPÉTITION » OU « TRIATHLON EN COMPÉTITION »
- Règlement de la cotisation à l'ordre du MAT (possibilité de payer de 3 à 10 fois)
Chèques, espèces, chèques vacances et coupons sports acceptés
Paiement CB sur place uniquement

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

<input type="radio"/> CERTIFICAT MEDICAL	P A I E M E N T	<input type="radio"/> CHEQUE	1 -
<input type="radio"/> REGLEMENT		NOM	2 -
			3 -
		<input type="radio"/> CB	4 -
		<input type="radio"/> ESPECES	5 -
		<input type="radio"/> CHEQUES VACANCES	6 -

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

A remplir par l'adhérent

A remplir par l'ensemble des adhérents

Nom (adhérent) : Prénom (adhérent) :

Durant les 12 derniers mois :

	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous eu une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

A ce jour :

	OUI	NON
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence,
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié



CERTIFICAT MÉDICAL

A remplir par votre médecin traitant

A remplir pour tous les nouveaux adhérents, licenciés ou non

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

- La pratique en **compétition** du Triathlon et des disciplines enchainées *
- La pratique à **l'entraînement uniquement** du Triathlon et des disciplines enchainées

*(RAYER LA MENTION INUTILE)

A

Le

Signature et cachet obligatoire



STAGES SPORTIFS

Parce que la continuité dans le sport est importante et qu'il est bon de pouvoir changer de cadre d'entraînement, le Montpellier Triathlon et ses entraîneurs vous proposent des stages sportifs durant les vacances scolaires.

TOUSSAINT 2017 20 AU 22 OCTOBRE WEEKEND D'INTÉGRATION LAC DU SALAGOU 	NOËL 2017 PAS D'ENTRAÎNEMENT SUR CETTE PÉRIODE	HIVER 2018 16 / 18 FÉVRIER WEEKEND BIATHLON MASSIF DU VERCORS AUTRANS 	PRINTEMPS 2018 16 AU 20 AVRIL SÉJOUR SPORTIF ESPAGNE - COSTA BRAVA 
---	--	--	---

AVANTAGE ADHÉRENT

En tant qu'adhérent du MAT, vous bénéficiez automatiquement d'avantages tarifaires sur tous les stages !

➤ Toutes les infos sur les stages du MAT sur : <http://stages.montpelliertriathlon.com>

Contact référent : Camille – lacombe.camille26@gmail.com – 07.82.93.15.58

ORGANISATION / BÉNÉVOLAT

Afin d'assurer la pérennité de l'association, le Montpellier Triathlon est depuis quelques années organisateur de manifestation sportive de grande envergure. En tant qu'adhérent du club vous devenez organisateur du Triathlon du Salagou. Nous comptons donc sur votre présence à cette épreuve ; elle est indispensable au bon fonctionnement de l'association.

➤ Veuillez noter qu'en tant qu'adhérent de l'association **il ne vous sera pas possible de participer aux épreuves du Triathlon du Salagou.**

Contact référent : Olivier – olivierlebreton@montpelliertriathlon.com - 06.61.70.80.39



MATÉRIEL INDISPENSABLE

Natation	Vélo	Course à pied	Sport en salle
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maillot de bain ✓ Bonnet de bain ✓ Lunette de natation ✓ Plaquettes ✓ Elastique cheville ✓ Palmes (idéal) ✓ Tuba frontal 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vélo en bon état ✓ Casque à coque dure homologué CE et NF EN 1078 ✓ Bidons ✓ Matériel de réparation (chambre à air adaptée / démonte pneu / pompe) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une paire de running en bon état 	<p>Pour le RPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une paire de basket propre ✓ Serviette de bain <p>Pour la PPG</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Serviette de bain
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Equipement textile adapté à la saison et aux conditions météo 			

BON PLAN ÉQUIPEMENT

Commandez dès à présent vos équipements aux couleurs du Montpellier Triathlon à porter à l'entraînement ou en compétition. N'oubliez pas de surveiller les dernières infos du club ; des commandes spéciales ainsi que des ventes de matériel seront organisées de manière régulière durant toute la saison.



➤ Retrouvez toute la boutique du MAT sur : <http://www.montpelliertriathlon.com/club/boutique/>

Contact référent : Thibaut – thibaut.cayron@gmail.com - 06.31.78.72.73

MÉCÉNAT

Au titre de l'ensemble de ses activités et de divers projets qui sont mis en place sur le quartier de La Rauze, l'association Montpellier Triathlon est reconnue d'intérêt général. Le MAT est donc habilité à recevoir des dons donnant droit à un crédit d'impôt de 66% pour les particuliers. Le mécénat sert à développer et financer les activités du club.

<i>Don</i>	50 €	250 €	1 000 €	5 000 €
<i>Crédit d'impôt</i>	33 €	165 €	660 €	3 300 €
<i>Cout réel</i>	17 €	85 €	340 €	1 700 €

Contact référent : Olivier – olivierlebreton@montpelliertriathlon.com - 06.61.70.80.39